

PROGRAMME  
D'UN  
CONCOURS ARCHITECTURAL

TOUR L'ANNÉE 1861.

---

La Société académique d'Architecture de Lyon, désirant perpétuer par le dessin le souvenir de tous les monuments et fragments d'art de la ville de Lyon et du département du Rhône, que la vétusté, l'incurie ou les modifications des voies publiques menacent d'une destruction prochaine, ouvre dans ce but un Concours annuel, auquel elle invite les architectes et les artistes lyonnais et étrangers.

A cet effet, elle publiera chaque année un Programme de tous les objets qui, par leur mérite architectural, lui paraîtront dignes d'être préservés de l'oubli, et dont la disparition serait imminente. Ce Programme sera déposé au secrétariat de l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon, où les personnes qui désireront participer au Concours pourront en demander un exemplaire.

Les concurrents seront libres de choisir sur la liste du Programme les sujets de leurs études, à la condition de fournir au moins cinq feuilles de dessin, dont deux de ferronnerie, une ou deux de menuiserie et une ou deux d'architecture proprement dite, plans, coupes et élévations. Tous les objets devront être mesurés et dessinés, avec l'indication des profils et détails nécessaires à leur parfaite intelligence, l'échelle adoptée sera mentionnée sur chaque dessin. La même feuille devra contenir plusieurs dessins de la même catégorie pour les sujets d'une dimension minime.

Le format des feuilles devra être uniforme et ne pas dépasser la dimension d'un quart de feuille grand aigle.

Les dessins devront être envoyés *franco* au Palais des Beaux-Arts de Lyon, à l'adresse du Secrétaire de la Société, avant le 1<sup>er</sup> décembre prochain.

Tous les dessins porteront, avec une épigraphe, une lettre ou un chiffre distinctif, la signature de leur auteur. Ce nom sera recouvert d'un cachet qui ne sera enlevé qu'après le jugement.

Comme pour le Concours annuel d'Architecture fondé par la Société, le rapport sur ce nouveau Concours sera confié à une Commission de sept Membres élus au scrutin secret. Le jugement sera ensuite rendu par la Société, également au scrutin secret, à la majorité des suffrages.

Les récompenses se composent :

D'une *Médaille d'or* pour le premier prix : d'une *Médaille*